



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-208

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour un déménagement de la rue du 11 rue Auguste Comte depuis la rue Papinaud.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par monsieur HAMMACHE pour effectuer un déménagement.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur deux emplacements à proximité de l'immeuble sis 11 rue Auguste Comte sur son entrée rue Papinaud à CUXAC d'AUDE, ces emplacements seront réservés lundi 14 août 2023 de 08 heures à 13 heures, pour le stationnement du véhicule lié au déménagement. A cette occasion la rue pourra être temporairement barrée.

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 08 août 2023

le Maire



Grégory DELFOUR